

Circulation dans l'hyper-centre : une prise en compte du trafic professionnel inédite

1. Introduction

La circulation dans le centre-ville est une gageure pour les entreprises depuis de nombreuses années, qu'il s'agisse d'accès, de stationnement ou de temps de parcours.

Les mesures prises en mai 2020, en pleine pandémie COVID-19 et prenant prétexte de celle-ci, ont fortement péjoré une situation déjà difficile en supprimant des voies de circulation entières au profit de bandes et pistes cyclables souvent mal pensées, curieusement positionnées et d'ampleur disproportionnée. La conséquence a été une multiplication de bouchons, le report du trafic dans les quartiers résidentiels, une mobilité professionnelle largement entravée.

Les associations professionnelles et économiques, parmi lesquelles la FMB, ont alors saisi le Conseil d'Etat pour réclamer d'une part la prise en compte du trafic professionnel dans la politique de la mobilité et d'autre part des mesures correctives urgentes.

Après plus d'une année de réflexions et discussions, une solution a été mise en place, presque en catimini, en septembre 2021.

La présente information est destinée à en détailler le contenu et solliciter d'éventuels retours - positifs ou négatifs - de la part des entreprises. A ce stade, la FMB regrette d'ores et déjà le manque de contrôles et la relative mansuétude des autorités à l'égard des usagers qui utilisent les axes ouverts au transport professionnel sans en avoir le droit.

2. Le dispositif

Peuvent notamment bénéficier d'un accès privilégié sur certains axes le transport professionnel, soit les véhicules d'entreprises dont l'identification se fait en général au moyen de la mention de l'entreprise par sérigraphie. Concrètement, ces véhicules sont autorisés à emprunter les rues mises en évidence en rouge sur la carte ci-après (en concurrence avec les transports de personnes, les riverains, les services communaux et les véhicules d'urgence), qu'il s'agisse de trafic de destination ou de transit.

Cette mesure fort opportune est à l'essai pour une année, avec un suivi (monitoring) spécifique qui permettra d'en faire le bilan le moment venu. Dans ce cadre, votre appréciation de la situation, vos commentaires, critiques, remarques seraient les bienvenus.

La FMB est naturellement à disposition pour tout complément.

Fédération genevoise des métiers du bâtiment - FMB

Pierre-Alain L'HÔTE
Président

Nicolas RUFENER
Secrétaire général

